Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260914-BEX_2026_18-DE

BUREAU EXECUTIF
Séance du 14/09/2026
Délibération n°04

L'an deux mille vingt-six, lundi quatorze septembre à quinze heures trente, se sont réunis, les membres du bureau exécutif de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi sept du mois de septembre deux mille vingt-six.

Nombre de membres du bureau	
En exercice	18
Présents physiquement	15
Présents en visioconférence	0
Votants	15
Vote	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Bureau exécutif à l'exception de :
M. Franck PICHOT, Vice-Président délégué Mobilités
Mme Françoise BOUSSEKEY, Vice-Présidente déléguée Affaires Générales et Ressources Humaines
M. Jean-Luc LEVESQUE, Conseiller délégué Energie - Climat

Secrétaire de séance : Marie-Laure PONDARD

CULTURE – MISE A JOUR DE LA GRILLE TARIFAIRE DE MISE À DISPOSITION DU CANAL-THEATRE

Annexe : Tarifs location

La présente délibération a pour objet de fixer les tarifs de mise à disposition du Théâtre à partir du 1er janvier 2027

Rapport de Monsieur Florent COUTANT, Vice-président,

Le Canal Théâtre peut, en dehors de ses périodes de programmation et d'accueil d'artistes en résidence, être mis à la disposition du Conservatoire, de la Médiathèque (services culturels de REDON Agglomération), des établissements scolaires, des associations culturelles et non-culturelles pour l'organisation d'évènements (type Conférences).

Il apparait nécessaire de mettre à jour la grille tarifaire de mise à disposition du Théâtre. Cette mise à jour concerne deux ajouts :

- La location d'un vidéoprojecteur,
- Changement dénomination écoles de danse.

Les tarifs restent identiques à l'année 2026.

La commission Culture ayant émis un avis favorable pour les tarifs joints en annexe

VU la délibération n°63_CC_2026_172 du 15 juin 2026 ayant pour objet les délégations du Conseil Communautaire vers le Bureau Exécutif ;

CONSIDERANT la nécessité de voter les tarifs ;

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260914-BEX_2026_18-DE

Sur ce rapport, le Bureau Exécutif décide :

- de fixer les tarifs de mise à disposition du Canal-Théâtre tels qu'ils figurent ci-dessus à partir du 1er janvier 2027;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 15 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 14/09/2026

Le Secrétaire de séance,
Marie-Laure PONDARD

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34